

**Fondation de placement Winterthur FWi**

# **Règlement tarifaire**

**Groupes de placement actifs**

**Groupes de placement indexés**

## Etat au 1 avril 2018

Toutes les conditions peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis. La FWi applique résolument une structure tarifaire dépendante du volume. **Les conditions mentionnées constituent les conditions de base.**

### Groupes de placement actifs:

Groupes de placement	Numéro de valeur	Delai de souscription	Methode de pricing	Commission d'émission <sup>1)</sup>	Commission de rachat <sup>1)</sup>	Distribution	Commission de gestion (p.a.) <sup>2)</sup>
FWi Obligations Domestiques CHF	900'453	12.00	FPT	0.00%	0.00%	non	0.22%
FWi Obligations Domestiques CHF Redex*)	20'534'023	12.00**)	FPT	0.00%	0.00%	non	0.27%
FWi Obligations Etrangères CHF	3'635'379	12.00	FPT	0.00%	0.00%	non	0.22%
FWi Hypothèques Résidentielles Suisse	37'991'048			0.00% <sup>3)</sup>	0.00% <sup>3)</sup>	non	0.41%
FWi Global Obligations Government	287'593	12.00	FPT	0.00%	0.00%	non	0.37%
FWi Global Obligations Government Hedged CHF	22'342'396	12.00	FPT	0.00%	0.00%	non	0.37%
FWi Global Obligations d'entreprises SmartBeta Hedged CHF <sup>***)</sup>	23'093'367	12.00	FPT+1	0.15%	0.00%	non	0.18%
FWi Global SmartBeta Actions ESG	24'760'880	12.00	FPT+1	0.00%	0.00%	non	0.20%
FWi Actions Suisse SMC	1'807'765	12.00**)	FPT	0.00%	0.00%	non	0.76%
FWi LPP 25 andante	900'434	12.00	FPT+1	0.00%	0.00%	non	0.36%
FWi LPP 35 allegro	287'564	12.00	FPT+1	0.00%	0.00%	non	0.41%
FWi LPP 45 vivace	900'450	12.00	FPT+1	0.00%	0.00%	non	0.46%

\*) Pour une première souscription ou une souscription complémentaire, le montant minimum d'investissement est de CHF 1'000'000.--

\*\*\*) Tous les jeudis à 12.00.

\*\*\*) Pour une première souscription ou une souscription complémentaire, le montant minimum d'investissement est de CHF 100'000.--.

1) Les taux de spread sont basés sur le principe de causalité afin de protéger les investisseurs existants et sont prélevés en faveur du groupe de placement.

2) La commission de gestion englobe la gestion de fortune, l'administration des groupes de placement, ainsi que la gestion de fortune des fonds de placement institutionnels sous-jacents d'AXA IM Suisse SA. Les éventuels courtages et taxes liés aux transactions ne sont pas inclus dans cette commission.

3) Les commissions de souscription et de rachat sont limitées à 0.25% resp. 0.50% et sont adaptées aux conditions du marché. Elles sont intégralement créditées à la fortune du groupe de placement. Actuellement les taux sont fixés à 0.00%.

### Groupes de placement indexés:

Groupes de placement	Numéro de valeur	Delai de souscription	Methode de pricing	Commission d'émission <sup>1)</sup>	Commission de rachat <sup>1)</sup>	Distribution	Frais forfaitaires (p.a.) <sup>2)</sup>
FWi Actions Suisse	441'473	12.00	FPT	0.02%	0.02%	non	0.27%
FWi Actions Europe	441'474	12.00	FPT	0.27%	0.03%	non	0.32%
FWi Actions Etats-Unis	441'475	12.00	FPT	0.03%	0.03%	non	0.32%
FWi Actions Japon	441'476	12.00	FPT+1	0.03%	0.03%	non	0.32%
FWi Actions Marchés Emergents	441'477	12.00	FPT+1	0.18%	0.24%	non	0.47%
FWi Actions Monde ex CH	1'767'724	12.00	FPT+1	0.08%	0.03%	non	0.32%

1) Les taux de spread sont basés sur le principe de causalité afin de protéger les investisseurs existants et sont prélevés en faveur du groupes de placement.

2) Le montant forfaitaire englobe les frais de gestion de fortune et d'administration, les droits de garde, ainsi que les frais de révision des groupes de placement et des fonds de placement institutionnels sous-jacents. Les éventuels courtages et taxes liés aux transactions ne sont pas inclus dans ce montant.

La fondation de placement a en outre droit pour tous les groupes de placement stratégiques et en actions indexés au remboursement des frais suivants:

- Taxes annuelles des autorités de surveillance
- Frais d'impression, de mise en page et de traduction des rapports annuels
- Publication de prix et de communiqués à l'attention des investisseurs
- Honoraires de la société d'audit pour les révisions ordinaires des groupes de placement actifs et les éventuelles révisions exceptionnelles
- Taxe à la valeur ajoutée (TVA) éventuelle sur les prestations utilisées
- Frais éventuels résultant de démarches exceptionnelles et nécessaires, faites dans l'intérêt des investisseurs

## Modèle tarifaire FWi basé sur le volume:

Le modèle tarifaire FWi basé sur le volume est assorti d'une «commission standard avec rabais». Les versements ont lieu tous les ans. Les commissions de gestion ou forfaitaires calculées en fonction du volume global des placements correspondent aux commissions nettes après déduction du rabais:

### Commission de gestion par an Fortune de placement totale en CHF

	Numéro de valeur	20 - 30 Mio.	30 - 50 Mio.	50 - 100 Mio.	> 100 Mio.
<b>Groupes de placement actifs</b>					
FWi Obligations Domestiques CHF	900'453	0.20%	0.20%	0.20%	0.17%
FWi Obligations Domestiques CHF Redex	20'534'023	0.25%	0.25%	0.25%	0.22%
FWi Obligations Etrangères CHF	3'635'379	0.20%	0.20%	0.20%	0.17%
FWi Hypothèques Résidentielles Suisse	37'991'048	0.41%	0.41%	0.41%	0.41%
FWi Global Obligations Government	287'593	0.35%	0.30%	0.30%	0.30%
FWi Global Obligations Government Hedged CHF	22'342'396	0.35%	0.30%	0.30%	0.30%
FWi Global Obligations d'entreprises SmartBeta Hedged CHF	23'093'367	0.17%	0.17%	0.16%	0.16%
FWi Global SmartBeta Actions ESG	24'760'880	0.19%	0.19%	0.18%	0.18%
FWi Actions Suisse SMC	1'807'765	0.71%	0.66%	0.63%	0.60%
FWi LPP 25 andante	900'434	0.33%	0.30%	0.30%	0.27%
FWi LPP 35 allegro	287'564	0.38%	0.35%	0.35%	0.32%
FWi LPP 45 vivace	900'450	0.43%	0.40%	0.40%	0.37%

### Commission forfaitaire par an Fortune de placement totale en CHF

	Numéro de valeur	20 - 30 Mio.	30 - 50 Mio.	50 - 100 Mio.	> 100 Mio.
<b>Groupes de placement indexés</b>					
FWi Actions Suisse	441'473	0.27%	0.25%	0.25%	0.17%
FWi Actions Europe	441'474	0.28%	0.26%	0.26%	0.26%
FWi Actions Etats-Unis	441'475	0.28%	0.26%	0.26%	0.26%
FWi Actions Japon	441'476	0.28%	0.26%	0.26%	0.26%
FWi Actions Marchés Emergents	441'477	0.47%	0.46%	0.46%	0.40%
FWi Actions Monde ex CH	1'767'724	0.28%	0.26%	0.26%	0.26%

## Méthodes de forward pricing:

Le principe du forward pricing est appliqué. Selon cette méthode, les demandes de souscription et de rachat sont décomptées selon le tableau ci-après. Les délais de souscription peuvent être modifiés en raison de jours fériés ou d'événements particuliers.

Action	Forward pricing T (FPT)	Forward pricing T+1 (FPT+1)
Saisie de l'ordre	Jour. J. (p. ex. lundi)	Jour. J. (p. ex. lundi)
Cours de clôtures déterminantes	Jour. J. (lundi)	Jour. J. + 1. (mardi)
Calcul du prix et décompte à la date valeur	Jour. J. + 1. (mardi)	Jour. J. + 2. (mercredi)
Date valeur	Jour. J. + 3. (jeudi)*	Jour. J. + 4. (vendredi)**

\*) Dès le 6 octobre 2014, pour FWi Actions Suisse, FWi Actions Europe et FWi Actions Etats-Unis, la date de valeur est T + 2.

\*\*\*) Dès le 6 octobre 2014, pour FWi Actions Japon, FWi Actions Marchés Emergents et FWi Actions Monde ex CH, la date de valeur est T + 3.

**Adresse**

---

Fondation de placement Winterthur (FWi) | Case postale 5143 | 8050 Zurich | Téléphone 058 360 78 55  
Téléfax 058 360 78 60 | [www.fwi-fondation.ch](http://www.fwi-fondation.ch) | [fwi@fwi-fondation.ch](mailto:fwi@fwi-fondation.ch) | Membre de la CAFP